

Cette façon d'envisager la frontière comme une ligne théorique qui sépare deux espaces organisés selon des lois différentes ne doit pas faire oublier que la frontière passe en un lieu bien réel, un fleuve ou une crête de montagnes ou même tout simplement là, au bout d'un champ, comme entre telle commune du canton de Genève et telle autre commune du pays savoyard qu'on appelle le Genevois. Ainsi la frontière peut séparer artificiellement des populations qui ont eu une longue histoire commune, avant que les pouvoirs politiques n'installent la ligne qui les délimite, selon un tracé dont ils détiennent la maîtrise. Sur la crête des Alpes, il semble que la frontière soit installée sur un obstacle naturel sérieux, une chaîne de montagnes qui ne descend presque jamais au-dessous de 2000 mètres et qui monte jusqu'au sommet du Mont-Blanc, la plus haute montagne de l'Europe. Voilà, pourra-t-on avancer, un exemple parfait de frontière naturelle. Voilà un côté de l'Hexagone français assis sur un obstacle géographique incontestable. Oui, Messieurs les artilleurs et Messieurs les stratèges, les Alpes offrent de grandes commodités pour vos arts martiaux. Mais si l'on observe la réalité humaine, si l'on daigne considérer que les populations alpines ont peut-être autant d'intérêt qu'une courbe de niveau, on s'aperçoit que rien n'est aussi peu une frontière entre les hommes que cette frontière si unanimement considérée comme une frontière naturelle.

C'est d'ailleurs la plus jeune des frontières de l'Hexagone français. Une frontière du Royaume de France ne passe sur la crête des Alpes que depuis 1713, pour la partie qui va du Mercantour au Thabor ; auparavant le Royaume de France avait des possessions dans le bassin du Pô, c'était « le Dauphiné aux eaux pendantes vers l'Italie ». Pour les deux autres parties de la frontière franco-italienne, celle qui s'étend du Mercantour à la mer et celle qui va du Mont-Thabor à la Suisse, au Mont-Dolent, dans le Massif du Mont-Blanc, la frontière n'a que 127 ans. C'est très peu pour une institution frontalière ; c'est même dérisoire pour quelque chose qui serait de l'ordre des lois naturelles. Le caractère récent de la frontière s'explique par le fait que, malgré les commodités offertes par les Alpes pour l'installation d'une frontière, les administrations successives se sont réglées sur la façon dont vivaient les montagnards. La frontière qui passe par le Mont-Blanc, le Mont-Cenis, le Thabor, le Mont-Genèvre, le col de Larche (ou de la Madeleine), le Mercantour et le col de Tende est une frontière trompeusement naturelle ; elle divise, depuis deux siècles et demi, depuis un siècle ou, pour le canton de Tende, depuis quarante ans, des populations montagnardes fraternelles.

Comment parler de la frontière sans être nationaliste, sans avoir au fond de son comportement intellectuel quelques restes des habitudes confortables que le nationalisme, de quelque État qu'il soit, a eu si peu de peine à installer dans notre pensée avide d'idées sommaires ? Qu'il est clair à concevoir le monde différencié par les beaux uniformes des soldats, des douaniers et des policiers ! Et comme cette clarté nous plaît et comme nous sommes attirés irrésistiblement par cet apai-

sement qu'assure à l'esprit cette banalité des idées simples ! Je vais essayer de me débarrasser de ce simplisme nationaliste, pour voir les Alpes autrement qu'en deux blocs opposés : le versant italien et le versant français.

Une considération fondée sur des dates et des chiffres va nous permettre de comprendre qu'il n'est pas sacrilège de se débarrasser de l'idée de Nation, pour mieux comprendre les Alpes et la frontière franco-italienne. Les deux villes frontalières, Modane et Bardonnèche, sont l'une française, l'autre italienne, depuis que l'État italien existe, c'est-à-dire depuis 1860. La ville aujourd'hui française, Modane, n'avait fait partie du Royaume de France que de 1536 à 1559 (23 ans) et de la République et de l'Empire, de 1793 à 1814 (21 ans). Un demi-siècle de vie française entre le 14^e siècle et 1860, pour la ville de Modane qui est aujourd'hui incontestablement française; c'est tout : un demi-siècle sur cinq. Si l'on fait le même calcul pour la ville de Bardonnèche, non moins incontestablement italienne, on trouve une tout autre durée de présence française. Depuis 1349, date d'entrée du Dauphiné dans le Royaume de France, jusqu'à 1713, date du traité d'Utrecht qui donnait au Royaume de Piémont les parties transalpines du Dauphiné, cela fait 362 ans d'administration française pour Bardonnèche. La ville de Bardonnèche et les Protestants, vaudois ou non, de cette région ont apprécié l'Edit de Nantes et souffert de l'Ordonnance de Fontainebleau ; l'Église Réformée de Chaumont (aujourd'hui Chiomonte) participait aux Synodes du Dauphiné. Pendant cette époque, les ancêtres des actuels Français de Modane ou de Savoie n'étaient pas les sujets du Roi de France. S'il est possible d'évoquer une situation personnelle pour montrer la minceur du passé français des Savoyards qui ont aujourd'hui la nationalité française, contestée par personne, et surtout pas par eux-mêmes, je peux indiquer que sur mes trois grands-parents savoyards (le quatrième est un Français de Franche-Comté) aucun n'est né français ; ils sont nés tous les



Cantine des Eaux-Rousses vers le Petit-St-Bernard

(Propriété Ilda Dalle)

trois entre 1850 et 1860, sujets d'un roi qui régnait tout près, à Turin. Que cette minceur historique de la séparation politique des deux versants alpins nous protège de la peur de commettre un sacrilège, en libérant les Alpes de cette ligne théorique et récente qu'est la frontière d'États.

On pourrait multiplier les exemples qui illustreraient le caractère tout à fait récent de cette frontière naturelle et l'on s'étonnerait alors de la sérénité avec laquelle les nationalismes ont installé, de part et d'autre des Alpes, le monde moderne aux oppositions brutales. Si l'on songe à donner un autre visage à la terre des hommes de l'Europe, il n'est peut-être pas inutile d'essayer de retrouver ce qui pourrait rester de l'unité ancienne, dans l'espoir de donner au continent européen une structure d'espace plus raisonnable, où des régions assureraient les transitions nécessaires entre les grands pays de l'Europe continentale.

LES LANGUES ISSUES DE LA LATINISATION : OCCITAN ET FRANCOPROVENÇAL

Voici sur ce sujet ce que m'a appris mon métier de dialectologue. Après avoir relevé les données linguistiques par enquêtes auprès des gens qui parlent encore les patois, le dialectologue dresse des cartes dont la synthèse permet de montrer le degré de ressemblance qu'ont entre eux les patois parlés dans la région étudiée. Je présente donc le schéma géographique qui indique l'emplacement des différentes familles linguistiques sur les deux versants des Alpes, de part et d'autre de la ligne qui partage les eaux entre le bassin du Pô et les bassins du Rhône et du Var, depuis le col de Tende jusqu'au Cervin. Sur cette distance de plusieurs centaines de kilomètres, la ligne de partage des eaux ne coïncide nulle part avec la limite des langues qui ont été parlées pendant près de quinze siècles par les populations alpines. Les langues issues de la latinisation des Gaules débordent partout sur le versant oriental des Alpes, tandis que le piémontais, la forme linguistique la plus occidentale produite par la latinisation de la Péninsule Italienne, s'est arrêtée au pied des Alpes, au pied des monts. La langue de ce piémont n'a pas été la langue des hautes vallées alpines : la différence ethno-linguistique est inscrite dans la nom même de la plaine.

Quelle information peut nous apporter une carte linguistique ? Pour analyser les directions et les flux des relations humaines dans les sociétés modernes, les économistes d'aujourd'hui se servent des communications téléphoniques. Ils appliquent le principe : « Dis-moi à qui tu téléphones le plus, je te dirai où est ton chef-lieu réel, je te dirai quelle est la forme géographique de ton cadre de vie ». Les communications entre les hommes permettent ainsi de dessiner la carte des sociétés humaines. Pour le passé, le cadre des communications humaines est ins-

crit dans les cartes linguistiques : celles-ci permettent en effet de délimiter les aires de très bonne intercompréhension, d'intercompréhension suffisante, etc. Si, en utilisant leurs patois de villages, les gens pouvaient se comprendre dans une aire donnée, c'est que cet espace formait le cadre des échanges nécessaires : marchés, foires, aires de juridiction notariale, zones d'inter-mariages, etc.

Une carte linguistique des familles linguistiques romanes nous apprend aussi autre chose : elle indique dans quel cadre telle région romane s'est latinisée. Ainsi une carte linguistique des Alpes nous apprend que pour aller de Rome à Bardonnèche, le latin n'a pas pris le chemin le plus court, puisque la carte linguistique indique que la région de Bardonnèche qui fait partie du bassin de Pô a été latinisée dans le cadre des pays de la Durance et du diocèse d'Embrun. Cela signifie qu'à l'époque de la latinisation, ou plus précisément à l'époque où le latin s'est installé suffisamment solidement pour faire disparaître des Alpes la langue (ou les langues) parlée(s) précédemment, c'est-à-dire entre le 6^e et le 8^e siècle, les populations qui vivaient dans les hautes vallées alpines étaient très unies de part et d'autre de la ligne des crêtes. Comme la montagne descend rapidement sur la plaine du Piémont et qu'elle s'étend au contraire assez loin à l'ouest, l'organisation sociale des populations montagnardes avait à cette époque ses chefs-lieux administratifs du côté occidental. Cette hypothèse explicative s'applique à toutes les vallées orientales qui font partie du domaine linguistique d'oc, jusqu'à la région de Suse ; elle s'applique aussi au domaine francoprovençal transalpin qui comprend la vallée de la Cenischia (entre le Mont-Cenis et Suse) ainsi que les autres vallées situées au sud du Grand-Paradis.

Ce domaine francoprovençal transalpin comprend aussi la vallée d'Aoste, le plus vaste débordement de la latinisation occidentale sur le versant oriental des Alpes. Mais pour cette région, qui n'est pas comme les autres parties une courte vallée perchée, mais toute une grande vallée intra-alpine de 100 km de long, l'explication doit indiquer les raisons qui l'ont détachée de la plaine du Pô. Certes, on peut considérer que l'effet de rattachement aux voisins montagnards jouait aussi bien à l'ouest, par le col du Petit-Saint-Bernard, que du côté nord par le col du Grand-Saint-Bernard. Ces deux cols avaient une très grande importance à l'époque romaine et à l'époque mérovingienne, car ils ne subissaient pas encore la concurrence du Mont-Cenis, qui n'a eu quelque importance qu'à partir de l'époque carolingienne. Or la région du Valais roman qui se trouve au nord de la vallée d'Aoste a également été latinisée par le latin de la Gaule Lyonnaise. Bien qu'elle fût sous l'influence de ce gallo-roman du nord et de l'ouest, la vallée d'Aoste était un trop grand pays pour n'être pas sollicitée aussi par les influences de l'est et de la plaine du Pô. L'histoire a tranché, à date ancienne, par les négociations de 574 qui mettaient fin aux rivalités entre Francs et Lombards. La frontière entre les deux royaumes a été déplacée de 100 km ; elle a quitté la crête des Alpes, pour être installée en aval de Pont-Saint-Martin, là où commence la plaine



L'hospice du Grand-St-Bernard

(Photo Broggi)

du Pô. À la suite de ce traité, la vallée d'Aoste a été administrée dans le cadre des royaumes francs et des institutions féodales qui en découlèrent, en l'occurrence dans l'archidiocèse de Vienne (sur le Rhône) et dans les pays soumis à la Maison de Savoie.

Mais si, du col de Tende jusqu'au Cervin, ce cadre de la société montagnarde a survécu longtemps, dans le sens opposé à celui des rivières qui descendent de la montagne vers l'est, c'est sans doute aussi parce que toute une trame de relations économiques et démographiques le maintenait vivant, comme à l'époque ancienne de la fixation de la première couche des langues romanes, telle que la contiennent aujourd'hui encore les patois des Alpes, qu'ils soient de type occitan ou de type francoprovençal.

L'EXTENSION PIÉMONTAISE

Sur le versant oriental des Alpes s'est installée une autre couche de langue parlée, celle du piémontais qui s'est ajoutée aux patois gallo-romans sans

contrainte politique et de la façon la plus naturelle, du seul fait des besoins nouveaux dans les relations humaines. Les nécessaires contacts entre la plaine et la montagne ainsi que le rayonnement de la grande ville de Turin devenue par surcroît, depuis le 15^e siècle, capitale politique pour les deux versants alpins, expliquent le renouvellement des échanges sur le versant oriental des Alpes, notamment entre Turin et Suse, dans la vallée de la Doire Ripaire qu'empruntait l'importante liaison Turin-Chambéry, par le col du Mont-Cenis. La carte linguistique a subi des conséquences de ce nouvel état de choses. Dans son *Dizionario storico, statistico, commerciale degli Stati di S. M. Re di Sardegna* (Turin, 1841) Casalis décrit la situation linguistique de la ville de Suse, en 1840 : « Le dialecte piémontais dont on se sert (à Suse) ne diffère pas de celui qu'on parle dans la capitale ; mais il y a deux cents ans, on se servait d'un dialecte particulier ». (XX p. 592). Ce devait être un patois francoprovençal comparable à ceux qui sont encore parlés aujourd'hui dans les villages situés entre Suse et le Mont-Cenis. Casalis ajoute : « le français et l'italien sont également connus des habitants de Suse ». Sur la date proposée par Casalis (« il y a deux cents ans » : c'est-à-dire au milieu du 17^e siècle), Benvenuto Terracini remarque, dans son article « Minima. Saggio di ricostruzione di un focolare linguistico (Susa) », (*ZfRPh*, 1937, p. 672-726) que cette opinion est « exagérée et probablement arbitraire, quand elle fait remonter jusqu'au 17^e siècle, la disparition du parler local ». Mieux vaudrait en effet dire que l'influence du piémontais a été, dès le 16^e siècle, assez forte pour concurrencer le parler local, dont la disparition définitive pourrait être datée du 17^e siècle, ou au plus vraisemblablement, du 18^e, dans la ville de Suse. L'ouvrage de Corrado Grassi *Correnti e contrasti di lingua e cultura nelle valli cisalpine di parlata provenzale e franco-provenzale* (Turin, 1958) nous apprend les effets que cette concurrence linguistique a eus sur la langue parlée, notamment dans les vallées méridionales du domaine occitan alpin.

Pour comprendre cette situation originale du versant oriental des Alpes, il faut avoir présentes à l'esprit deux situations contradictoires :

1°) le rattachement ancien de tout le massif à l'importante partie occidentale et gauloise du massif alpin ;

2°) les relations avec la plaine piémontaise et avec Turin devenues de plus en plus nécessaires au cours de l'époque moderne.

Il faut aussi observer que, lorsque des habitants d'Oulx et de Bardonnèche (aujourd'hui, en Piémont) parlaient dans leur patois d'Oulx ou de Bardonnèche avec un Dauphinois de Briançon, l'intercompréhension était parfaite entre ces patois occitans. C'était la même chose entre Hauts-Mauriennais et habitants de la vallée de la Cenischia, ou entre Tarins de la Haute-Tarentaise et Valdôtains. Mais quand ces habitants des bassins des deux Doire parlaient avec un Piémontais - et cela devenait plus en plus fréquent au cours de l'époque moderne - l'intercompré-

hension n'était pas suffisante, si chacun se contentait de savoir sa langue d'origine. Il a fallu que l'un des deux devienne bilingue : ce fut le montagnard. Au cours des 17^e, 18^e, 19^e siècles, tous (ou presque tous) les habitants des vallées alpines ont appris aussi le piémontais. Ce fait culturel important qui s'imposa sur le versant oriental des Alpes, sans contrainte administrative ou politique, a créé un « bilinguisme dialectal » qui repose sur l'usage quotidien d'un patois occitan ou francoprovençal et, selon les nécessités des relations avec les gens de la plaine, sur l'usage courant du piémontais.

De cette situation bilingue découlent plusieurs conséquences. Certaines petites villes, situées à la jonction de la plaine et de la vallée alpine, ont abandonné le patois francoprovençal pour le piémontais. On a déjà parlé de Suse ; ce fut aussi le cas de Lans, devenu Lanzo-Canavese et de Pont-Saint-Martin. Certains patois gallo-romans ont emprunté au piémontais, des mots, des tours, des prononciations : c'est là l'effet ordinaire du bilinguisme sur le comportement des patoisants. D'autres patois, gallo-romans d'origine, se sont si fortement imprégnés de piémontais, qu'il est bien difficile aujourd'hui de les classer ; mieux vaut les analyser et distinguer les sources diverses de leurs traits linguistiques.

Mais la conséquence la plus importante de cette connaissance générale du piémontais sur le versant oriental des Alpes est inscrite dans la situation linguistique du 20^e siècle. Le piémontais a favorisé l'italianisation de tout le versant oriental, quand la langue nationale italienne devint nécessaire, à partir de 1860, avec la fondation d'un État italien moderne. Comme sur le versant occidental des Alpes, cette installation de la langue nationale s'est faite souvent de façon systématique et par l'application de ce principe stupide : « pour bien connaître une langue nationale, il faut ignorer tout le reste et tout spécialement une forme dialectale appartenant à la même famille que la langue nationale ». Cette erreur de pédagogie et de politique culturelle est vraiment commune aux deux versants des Alpes ; on peut même assurer, sans aucun risque de se tromper, que l'Italie pourrait présenter comme circonstance atténuante de son erreur, qu'elle n'a ni inventé, ni promu ce principe du monolinguisme national et qu'elle s'est contentée de l'importer. La France a été en effet, en matière de politique culturelle sur les langues régionales, une généreuse distributrice d'idées fausses.

LES LANGUES NATIONALES : FRANÇAIS ET ITALIEN

Telle est l'histoire complexe des langues d'usage quotidien dans les vallées alpines. Pour être complet, il faut retracer l'histoire des langues nationales, le français et l'italien. Comment ceux deux langues se sont-elles installées dans le massif alpin ? Comment ont-elles été employées pour les besoins administratifs

et judiciaires, pour l'exercice des activités culturelles et religieuses. Nous nous occuperons successivement de deux régions :

- 1°) la Savoie et la Vallée d'Aoste,
- 2°) puis le reste de la chaîne, au sud du Grand-Paradis.

1. Savoie et Vallée d'Aoste

De part et d'autre des Alpes, ces deux régions ont eu la même histoire linguistique, jusqu'en 1860, même quand elles étaient temporairement séparées, par la présence des armées françaises en Savoie. La langue française, c'est-à-dire la langue du Roi, langue qui s'efforçait d'être unitaire pour les besoins d'une administration plus rigoureuse, est parvenue à Chambéry, par Lyon et Genève. À l'intérieur du domaine francoprovençal, les terres de la Maison de Savoie (Aoste et Savoie) se distinguent de toutes les autres parties du domaine linguistique, par l'absence totale de textes administratifs ou judiciaires rédigés en patois. Des textes rédigés dans la forme locale du francoprovençal existent pour le Lyonnais, le Dauphiné, le Forez, la Bresse, la Suisse Romande : il n'y en a ni en Savoie, ni en Vallée d'Aoste. Les actes administratifs, judiciaires et notariaux ont longtemps été rédigés en latin.



(Fonds Domaine)

Dans son *Guide des Archives de la Savoie* (Chambéry, 1979) André Perret le signale : le français « qui s'introduisit dès le 13^e siècle dans certains actes émanés des comtes de Genève, n'est pas encore utilisé dans la comté de Savoie à cette époque. C'est seulement dans les lettres missives des princes et dans des documents privés que l'usage du français commence à paraître au 14^e et surtout au 15^e siècle dans le comté puis duché de Savoie, mais les actes officiels continuent à être rédigés en langue latine ». (Perret, p. 557). Il faut noter pourtant que dès la deuxième partie du 14^e siècle, la Maison de Savoie avait commencé à utiliser la langue du Roi : les *Livres des Comptabilités du Comte Vert* (1377-1382) sont rédigés en français.

Sans aller jusqu'à donner des ordres pour imposer une langue, la Maison de Savoie donnait l'exemple et au 14^e siècle, l'usage du français s'est développé, en Savoie et en Vallée d'Aoste. On peut en suivre les progrès au 15^e siècle, dans les deux régions, par l'histoire du théâtre religieux. Des représentations de mystères ont eu lieu en langue française à Chambéry et à Montmélian, petite ville de la Combe de Savoie, ainsi qu'à Aoste, pendant le 15^e siècle. À Chambéry, ce furent *L'Histoire de Saint Sébastien et de Sainte Anastasie*, en 1446 et *L'Histoire du bienheureux saint Laurent*, en 1468 ; à Montmélian, la *Moralité de Sainte Suzanne*, en 1470 ; à Aoste, le *Mystère de saint Bernard de Menthon*, au milieu du 15^e siècle. Toutes ces représentations qui s'échelonnent au cours du 15^e siècle témoignent que, même le peuple savoyard ou valdôtain pouvait comprendre un texte en français, surtout s'il était joué de façon vivante par des acteurs.

Au siècle suivant, le français devint langue officielle de l'administration, tant en Savoie qu'en Vallée d'Aoste, de façon assez différente, mais dans le même mouvement qui reléguait le latin aux fonctions de langue religieuse et universitaire. Pendant la première période de présence française en Savoie (1536-1559) l'ordonnance de Villers-Cotteret appliquée également en Savoie, que François 1^{er} considérait comme une province de son royaume, a mis fin aux pratiques latines dans l'administration et la justice. Pour la Vallée d'Aoste, Emmanuel-Philibert imita la politique culturelle de son ennemi et, par lettres patentes imposa, depuis Turin, sa capitale, le français comme seule langue administrative et judiciaire du Pays d'Aoste. Quand Emmanuel-Philibert recouvra ses États de Savoie, il officialisa l'usage mis en place par l'ordonnance de Villers-Cotteret.

À la même époque, dans la vallée alpine la plus pauvre des États de Savoie, la Maurienne, une pastorale religieuse d'un genre nouveau, encouragée par les évêques successifs de ce diocèse, anima pendant un siècle, un véritable engouement pour la représentation des mystères religieux. Les paroisses rivalisaient entre elles, pour jouer une vie de saint ou la Passion du Christ, dans de longues célébrations qui duraient parfois trois journées. Le peuple chrétien des paroisses montagnardes apprenait d'interminables rôles - même jouée sur un théâtre, une célébra-

tion se complaît dans les longues explications et les redites pédagogiques - pour occuper la scène pendant plusieurs jours. Or ces rôles étaient en français. Le peuple montagnard apprenait ainsi, les principes chrétiens illustrés par les saints et la langue française la plus littéraire.

Dès le 16^e siècle, la situation linguistique des Alpes du Nord, était identique de part et d'autre de la chaîne alpine. Les patois issus de la latinisation étaient de type francoprovençal et servaient partout à la vie quotidienne, tandis que le français était la langue officielle des écrits et des actes solennels de la vie civile et religieuse. On décrit cette situation par une formule simple : « le patois est la langue de tous les jours et le français, la langue du dimanche ». Cette façon imagée de décrire la situation tient sans doute au fait que le sermon dominical était prononcé en français. Tous les évêques de Savoie et de la Vallée d'Aoste ont donné des ordres en ce sens au 16^e siècle.

L'introduction du français en Savoie et en Vallée d'Aoste peut se résumer en trois étapes :

1°) fin du 14^e siècle : à la Cour de Chambéry ;

2°) 15^e siècle : début de l'extension de l'usage du français ;

3°) 16^e siècle : généralisation du français, comme langue des actes solennels, publics et religieux, le patois demeurant la langue quotidienne.

Au 16^e siècle, la situation linguistique dans les Alpes du Nord devait ressembler à celle de toutes les provinces du Royaume de France, dont la langue populaire se rattachait au francoprovençal ou à la langue d'oïl. Et pourtant le Roi de France ne régnait pas sur ces pays qui avaient choisi la langue du Roi. Cette situation linguistique dura, quelles que fussent les péripéties de l'histoire, jusqu'en 1860.

À partir de 1860, la Savoie intégrée à la France a continué son histoire linguistique semblable à celle de la plupart des régions gallo-romanes de France, tandis que la Vallée d'Aoste subit une rupture culturelle, car le premier Roi d'Italie ne lui a plus assuré le droit d'une administration en langue française qu'avait reconnu à la Vallée d'Aoste, son lointain ancêtre de 1561, Emmanuel-Philibert. Inutile de raconter par le détail, l'histoire des politiques linguistiques imposées à la Vallée d'Aoste entre 1860 et 1945 : c'est l'histoire classique des politiques d'intégration linguistique plus ou moins violentes, selon les régimes que l'Italie a connus. Après la seconde guerre mondiale, la Vallée d'Aoste a pu bénéficier d'un statut d'autonomie qui reconnaît au pays deux langues officielles, celle de la nation italienne et la langue traditionnelle de la Vallée. Bien qu'elles soient toutes les deux officielles, les deux langues sont loin d'être, dans la vie quotidienne, sur un pied d'égalité. L'usage quotidien de l'italien est devenu la règle, mais la connaissance, au moins passive, du français est assez forte, surtout parmi les jeunes. Le nombre des bilingues actifs est de plus en plus élevé, grâce aux efforts de l'école valdôtai-

ne et du Gouvernement Régional. Si l'italien est la langue qui assure la promotion par les diplômés dans le cadre de l'Italie, le français favorise les relations avec les voisins suisses ou français. Bien que l'agressivité des nationalismes ne se soit pas éteinte, on observe de plus en plus une ouverture d'esprit européen qui calme un peu la guerre des langues et qui chasse l'idée que l'ignorance de la langue des voisins est une vertu nécessaire pour être un bon citoyen au sein d'une Nation. L'épreuve culturelle a valu à la Vallée d'Aoste de s'ouvrir plus tôt que la plupart des autres régions francophones à une attitude post-nationaliste qui sera la vertu de l'Europe de demain.

2. Au sud du Grand-Paradis jusqu'à Nice

Pour les usages linguistiques de l'administration et de la justice, le reste de la chaîne alpine a été soumis à deux textes, l'ordonnance de Villers-Cotterets (1538) pour ce qui était sous administration française et les lettres patentes d'Emmanuel-Philibert (1561) pour ce qui était sous administration piémontaise. Mais que de modifications de la frontière entre le 16^e et le 20^e siècle ! Avant le traité d'Utrecht, Turin possédait la vallée de l'Ubaye et Barcelonnette, dans le bassin du Rhône, tandis que le Royaume de France, qui avait perdu le marquisat de Saluces



(Photo Broggi)

au traité de Rivoli (1637) conservait encore Pignerol et la Haute Vallée de Suse, jusqu'au Mont-Genèvre et à Bardonnèche, dans le bassin du Pô. Quant au bassin du Var, il n'est devenu français qu'à la suite du referendum de 1860 ; mais auparavant, il y eut beaucoup de modifications de la frontière, tout au long des siècles, pour des détails dans la vallée de l'Esteron. Si la "frontière naturelle" a été si difficile à trouver, la loi, du moins théoriquement, a été appliquée de façon automatique. L'administration écrivait français, sous l'autorité de Paris et italien, sous l'autorité de Turin. Dans la vie quotidienne, la population ne parlait ni italien, ni français, mais francoprovençal ou occitan sur les deux versants des Alpes, celle du versant oriental sachant aussi le piémontais. Et tous les 50 ans, la frontière, ici ou là, changeait de tracé. Pauvres montagnards !

De cette valse des langues selon le dessin changeant de la frontière, il est résulté quelques belles pièces administratives et quelques étonnantes graphies de noms de lieu. En voici des exemples tirés de la commune de Roure (Haute-Tinée, dans les Alpes Maritimes) qui, depuis 1860, est entrée dans le territoire français. Ces exemples ont été extraits des archives des Alpes-Maritimes, à Nice, par Didier Large.

En 1792, les armées de la République sont entrées dans le Comté de Nice. Quelques années après, l'administration française, sous l'autorité de la Convention Nationale, voulait savoir quels étaient, dans cette commune montagnarde située à 1200 mètres d'altitude, les biens des émigrés. Voici le début de l'état néant rédigé par le secrétaire de la mairie de Roure, à l'intention des autorités de la République Française.

Rora, il 16 Nivosa l'anno 3° Republichano.

Alli Amministratori del distretto di Nizza.

Siccome non trovansi in questo teritorio beni degli emigrati ne altri Nationali...

Dans une commune qui fait partie intégrante de ce que la Constitution appelle « la République Une et Indivisible », dans cette commune française du département des Alpes-Maritimes, on avait répondu en italien, in l'anno terzo Republicano (sic), à l'enquête que lançait la Convention Nationale sur les biens des émigrés. C'est aussi cela l'histoire de France.

Comme toutes les communes du Royaume du Piémont, la commune de Roure vit son territoire cartographié par les cadastres de 1730 et 1840. Les géomètres piémontais qui les ont établis ont transcrit les noms de lieux, selon les conventions graphiques de l'italien. Ces transcriptions étaient conformes à la Loi, puisque le pays était administré en langue italienne ; de plus, les conventions graphiques de l'italien permettent de transcrire des mots occitans, sans trop de difficultés.

Le mot occitan, nom de lieu à Roure, *Las Bauchas*, prononcé [la 'bautsa], par les gens de Roure, avait été écrit *La Baucia*. Cette graphie ne posait aucune difficulté de lecture pour des gens habitués à lire de l'italien dans les textes administratifs. Elle fut conservée longtemps. Ce qui est le plus étonnant, c'est qu'elle est conservée aujourd'hui encore. Elle aurait pu être francisée par la forme *Les Bauches* ; elle aurait pu être écrite *Las Bauchas* dans la graphie classique de l'occitan ou *La Baucha*, en graphie mistralienne. Dans les années 1960, les géomètres du cadastre français ont conservé la graphie piémontaise, *La Baucia*. Comment la lisaient-ils ? Mieux vaut ne pas y songer !

Ainsi le culte de l'écriture a été plus fort que toute autre considération ; il a ainsi sauvegardé, en pleine Cinquième République, un témoignage du passé administratif italien de cette commune française des Alpes-Maritimes. Petits détails que cette graphie *Baucia* et tous ceux qui ont étayé cette histoire linguistique des populations alpines ! On peut tirer une leçon de ses témoignages.



Pittier, phot.-édit. Ancecy

200. Costumes de la Savoie. — SAINTE-FOY-TARENTAISE

(Fonds Domaine)

CONCLUSION

Dis-moi avec qui tu parles, dis-moi ceux que tu comprends dans leur langage et qui te comprennent quand tu parles le tien et je te dirai quels sont tes plus proches amis. L'histoire linguistique des Alpes donne des populations montagnardes une image toute différente de celle que la frontière a voulu imposer au monde alpin. La partie montagnarde de la chaîne alpine n'est pas peuplée de Transalpins et de Cisalpins, mais tout simplement d'une communauté alpine, qui du nord au sud, de chaque côté du col qui réunit deux vallées, a longtemps vécu de façon unie, comme montre l'histoire de leurs usages linguistiques oraux ou écrits. Malgré les disputes entre Paris et Rome, malgré les orgueils des grandes civilisations de France et d'Italie, malgré les chicanes des politiques opposées, malgré le mois de guerre en 1940, malgré les excès des deux nationalismes, la fraternité montagnarde des siècles passés et même de la plus lointaine histoire n'est pas éteinte. Il suffirait de gommer quelques oppositions artificielles établies depuis un peu plus d'un siècle pour la retrouver vivante et capable de cimenter cette partie-là de l'Europe, où elle assurerait la transition entre les deux nations et les deux grandes civilisations de France et d'Italie.